

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL D'ARTAS**

Envoyé en préfecture le 04/11/2024

Reçu en préfecture le 04/11/2024

Publié le 04/11/2024

ID : 038-213800154-20241025-D20241025\_03-DE



**Délibération n° D 2024-10-25 / 03**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq octobre, le conseil municipal de la commune d'Artas, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur SIMONDANT Martial, Maire.

Date de la convocation : 16 octobre 2024

**Présents :** SIMONDANT Martial, CHAUVIN Pascal, LAMOURY Michelle, GUETAT Suzanne, CROUZET Rémy, GUILLAUD Baptiste, METRAL Evelyne, NATIVEL Isabelle, ROUSSILLON Julien, SAUNIER Isabelle.

**Absents avec pouvoir :** Grégory DURAND donne pouvoir à Rémy CROUZET, Alexandra GAUTIER donne pouvoir à Evelyne METRAL, Christian BOUVIER donne pouvoir à Isabelle NATIVEL, Laetitia PIOLAT donne pouvoir à Pascal CHAUVIN, Brigitte LEMOINE donne pouvoir à Julien ROUSSILLON, Pascale GREA donne pouvoir à Suzanne GUETAT

**Absents :** PIGNARD Laurence, JACQUENOT Stéphane, GALLIFET Bernard

**Auteur = Martial SIMONDANT – Maire**

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de membres présents : 10

Nombre de pouvoirs : 6

Nombre de suffrages exprimés : 16

**VOTES :**

**Contre : 0 Pour : 16 Abstentions : 0**

Acte rendu exécutoire par transmission à la préfecture et affichage

**REGLEMENT INTERIEUR DES SERVICES PERISCOLAIRES  
Avenant n°2**

Vu le règlement intérieur des services périscolaires modifié par délibération n°2024-05-29/05 et par délibération n°2024-07-12/03,

Vu la proposition d'avenant n°2 en annexe,

Considérant qu'il est proposé d'élargir l'accès de l'accueil de loisirs des mercredis aux enfants de 4 ans révolus ne faisant plus la sieste,

Considérant qu'il convient de définir une règle de remboursement pour les familles ayant un solde positif en fin d'année scolaire et dont l'enfant ne sera plus scolarisé à ARTAS à la rentrée suivante,

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- **ADOpte** l'avenant n°2 au règlement intérieur des services périscolaires tel que présenté en annexe.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout acte permettant la mise en œuvre de ce règlement.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an ci-dessus  
Au registre sont les signatures,  
Pour copie conforme,

Le Maire  
M. SIMONDANT

La secrétaire de séance  
M. LAMOURY

